

Assurons  
un monde  
plus ouvert

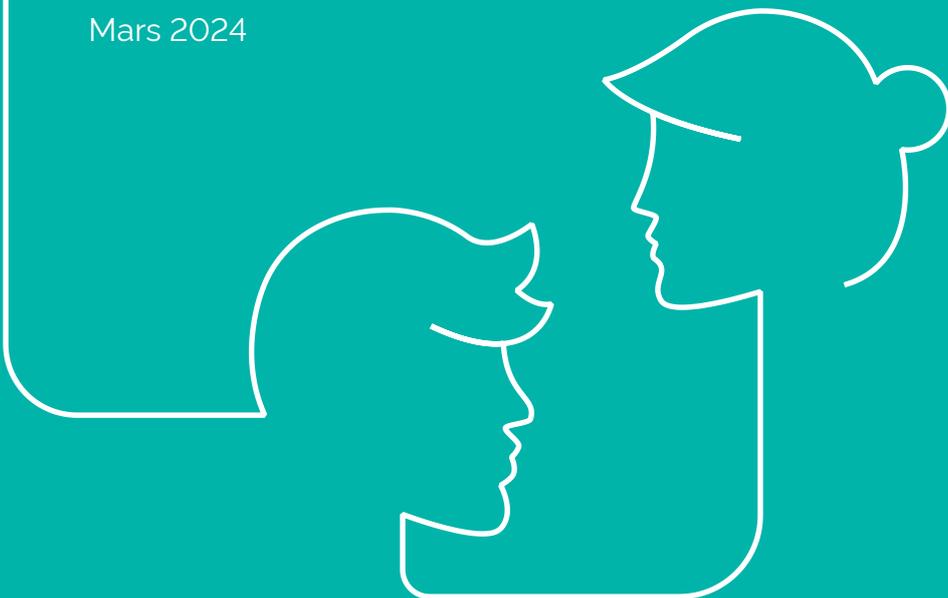


**CNP Assurances**

# Compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial 2023

Conformément à la directive droit des actionnaires  
et à l'article 29 de la loi énergie climat

Mars 2024



# SOMMAIRE

|              |   |           |
|--------------|---|-----------|
| <b>I -</b>   | <b>DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE</b>                    | <b>3</b>  |
| 1            | Périmètre d'application   | 3         |
| 2            | Analyse des résolutions   | 3         |
| 3            | Transmission des ordres de vote   | 3         |
| <b>II -</b>  | <b>BILAN DES VOTES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>                                    | <b>4</b>  |
| 1            | Répartition des résolutions soumises au vote                                    | 5         |
| 2            | Répartition des votes exprimés par CNP Assurances                               | 6         |
| 3            | Répartition des oppositions exprimées par CNP Assurances                        | 7         |
| 4            | Analyse des votes exprimés par CNP Assurances par thématique                    | 8         |
| 4.1          | Approbation des comptes et quitus   | 8         |
| 4.2          | Conventions réglementées  | 8         |
| 4.3          | Commissaires aux comptes  | 8         |
| 4.4          | Affectation du résultat   | 8         |
| 4.5          | Nomination ou renouvellement des administrateurs                                | 8         |
| 4.6          | Rémunération des dirigeants exécutifs   | 8         |
| 4.7          | Rémunération sous forme de stock-options, d'actions gratuites ou de performance | 9         |
| 4.8          | Indemnités de départ et indemnités de non concurrence                           | 9         |
| 4.9          | Retraite supplémentaire   | 9         |
| 4.10         | Rémunération des administrateurs  | 9         |
| 4.11         | Participation des salariés au capital   | 10        |
| 4.12         | Opérations sur le capital   | 10        |
| 4.13         | Modification des statuts  | 10        |
| 4.14         | Résolutions à caractère environnemental   | 10        |
| <b>III -</b> | <b>BILAN DU DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES ET LES ASSET MANAGERS</b>             | <b>13</b> |
| 1            | Dialogues bilatéraux avec les entreprises et les asset managers                 | 15        |
| 2            | Courriers adressés aux entreprises  | 16        |
| 3            | Campagnes collaboratives  | 16        |
| 4            | Dialogues collaboratifs   | 17        |
| <b>IV -</b>  | <b>BILAN DU DIALOGUE AVEC LES GOUVERNEMENTS</b>                                 | <b>18</b> |

# I - DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

## 1 Périmètre d'application

Le présent compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial couvre CNP Assurances, CNP Retraite, CNP Caution et MFPrévoyance.

Les droits de vote sont exercés aux assemblées générales de la quasi-totalité des entreprises françaises et européennes en portefeuille. Le périmètre des votes est défini en tenant compte des ressources, des expériences et compétences des équipes internes de CNP Assurances concernées. CNP Assurances s'assure que ses équipes bénéficient régulièrement de formations et d'échanges de place en matière de gouvernement d'entreprise.

## 2 Analyse des résolutions

CNP Assurances exerce ses droits de vote dans le respect des principes de sa politique de vote revue annuellement et approuvée par la direction générale.

CNP Assurances applique sa politique de vote de manière pragmatique, en tenant compte dans certains cas des caractéristiques spécifiques de chaque entreprise (secteur d'activité, réglementations nationales, principaux risques ESG, taille, structure actionnariale, circonstances économiques et financières, etc.)

Il est de la responsabilité de CNP Assurances, en tant qu'actionnaire de long terme, de promouvoir les bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance, avec la conviction qu'elles sont déterminantes pour la croissance durable des entreprises, la création de valeur à long terme et le bénéfice de toutes les parties prenantes. CNP Assurances cherche donc à favoriser l'émergence de structures de gouvernance transparentes, responsables et équilibrées. À travers sa politique de vote et ses démarches d'engagement actionnarial, CNP Assurances s'engage auprès des entreprises dans le cadre d'une relation constructive et de long terme.

Lorsque CNP Assurances décide des votes en assemblée générale, elle tient compte :

- Des enjeux sociaux et de gouvernance des entreprises, notamment les cas de restructuration conduisant à une réduction significative des effectifs, les cas de conflits d'intérêts, de corruption ou de blanchiment d'argent
- Des enjeux environnementaux, notamment le changement climatique et la perte de biodiversité. CNP Assurances évalue notamment les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises dont elle est actionnaire

L'exercice des droits de vote est exercé de manière indépendante par la direction responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

La direction RSE analyse les résolutions au regard de la politique de vote de CNP Assurances. Les analyses de l'agence de conseil en vote Proxinvest-Glass Lewis sont utilisées comme support technique pour faciliter l'étude des résolutions soumises au vote, mais ne remplacent en aucune manière la propre politique de vote de CNP Assurances.

Les propositions de vote élaborées par la direction RSE sont soumises pour validation à la direction des investissements.

## 3 Transmission des ordres de vote

CNP Assurances exerce ses droits de votes par différents canaux :

- Par l'intermédiaire de la plateforme Proxyexchange d'ISS, qui assure la transmission des votes aux assemblées générales pour les entreprises hors de France
- Par correspondance en envoyant les bordereaux de vote au teneur de compte de CNP Assurances pour les entreprises françaises
- En participant directement à l'assemblée générale

## II - BILAN DES VOTES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le présent bilan couvre la campagne de vote de l'année 2023.

En 2023, CNP Assurances a voté lors de 91 assemblées générales de 85 entreprises implantées dans 11 pays. Ces entreprises représentent environ 97% des encours du portefeuille d'actions détenues en direct par CNP Assurances,

Plus précisément, CNP Assurances a participé en 2023 :

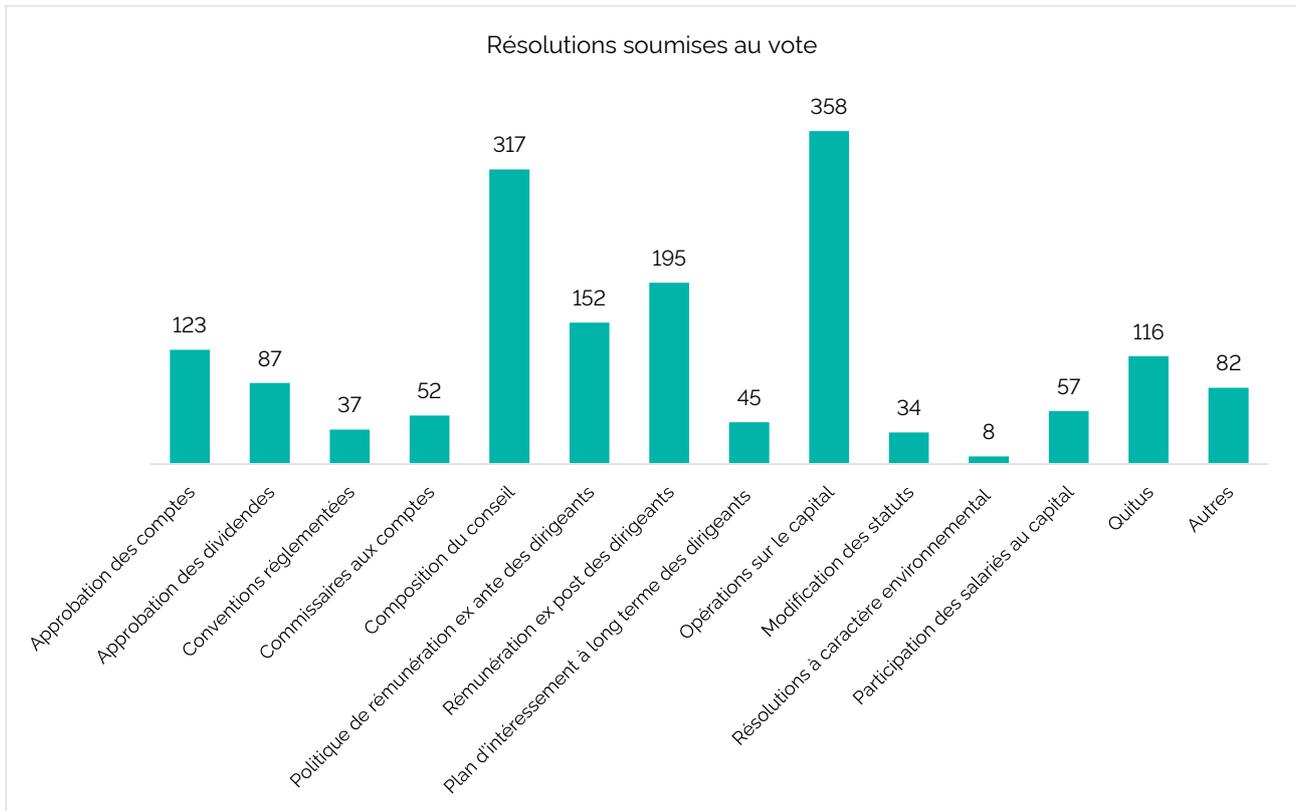
- À 43 assemblées générales de 43 entreprises françaises
- À 48 assemblées générales de 42 entreprises européennes hors de France

| Couverture  | Analyses  |
|---|---|
| <br>11 pays         | <br>1 663 résolutions        |
| <br>85 entreprises | <br>91 assemblées générales |

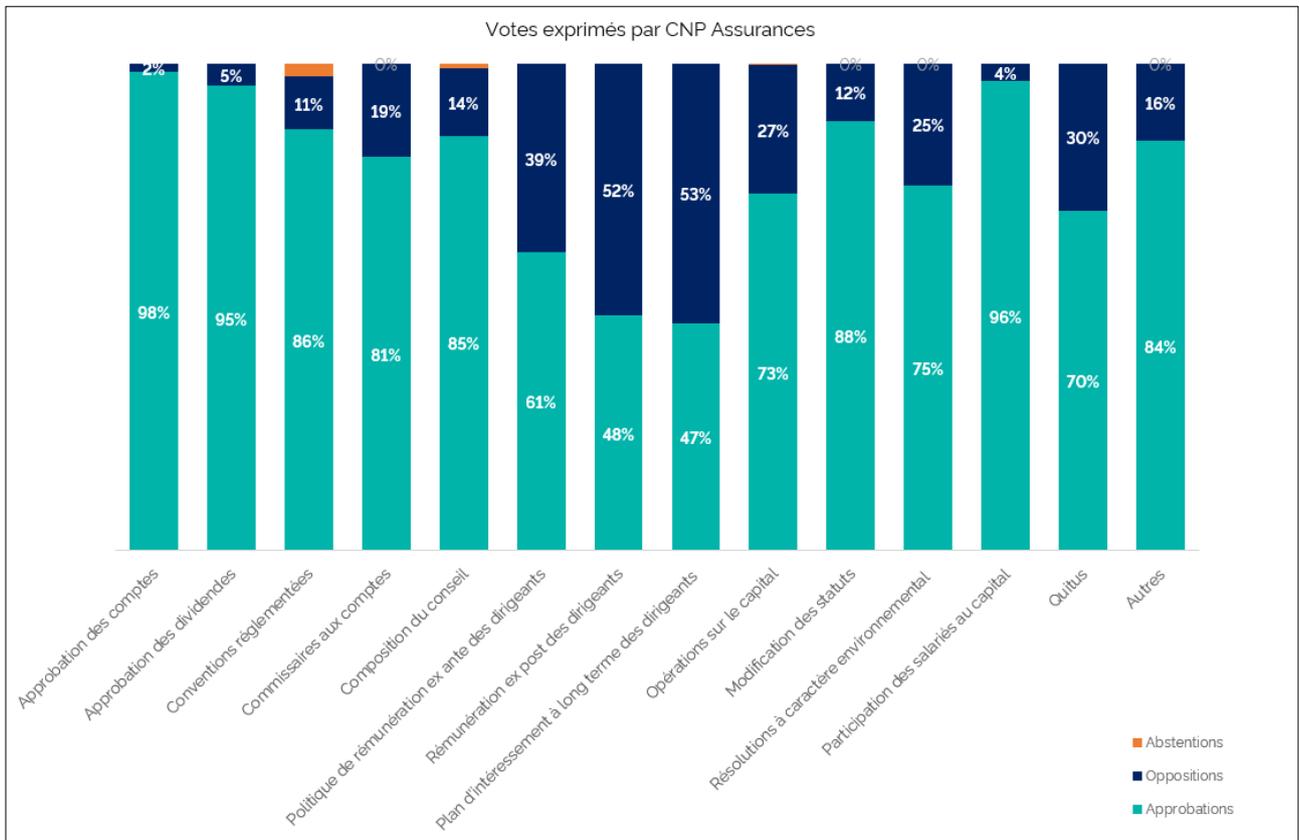
En 2023, CNP Assurances a analysé 1 663 résolutions :

- CNP Assurances a approuvé 1 259 résolutions, soit 75,7% des résolutions proposées
- CNP Assurances s'est opposée à 399 résolutions, soit 24% des résolutions proposées
- CNP Assurances s'est abstenue sur 5 résolutions (1 abstention et 4 *do not vote*), soit 0,3 % des résolutions proposées

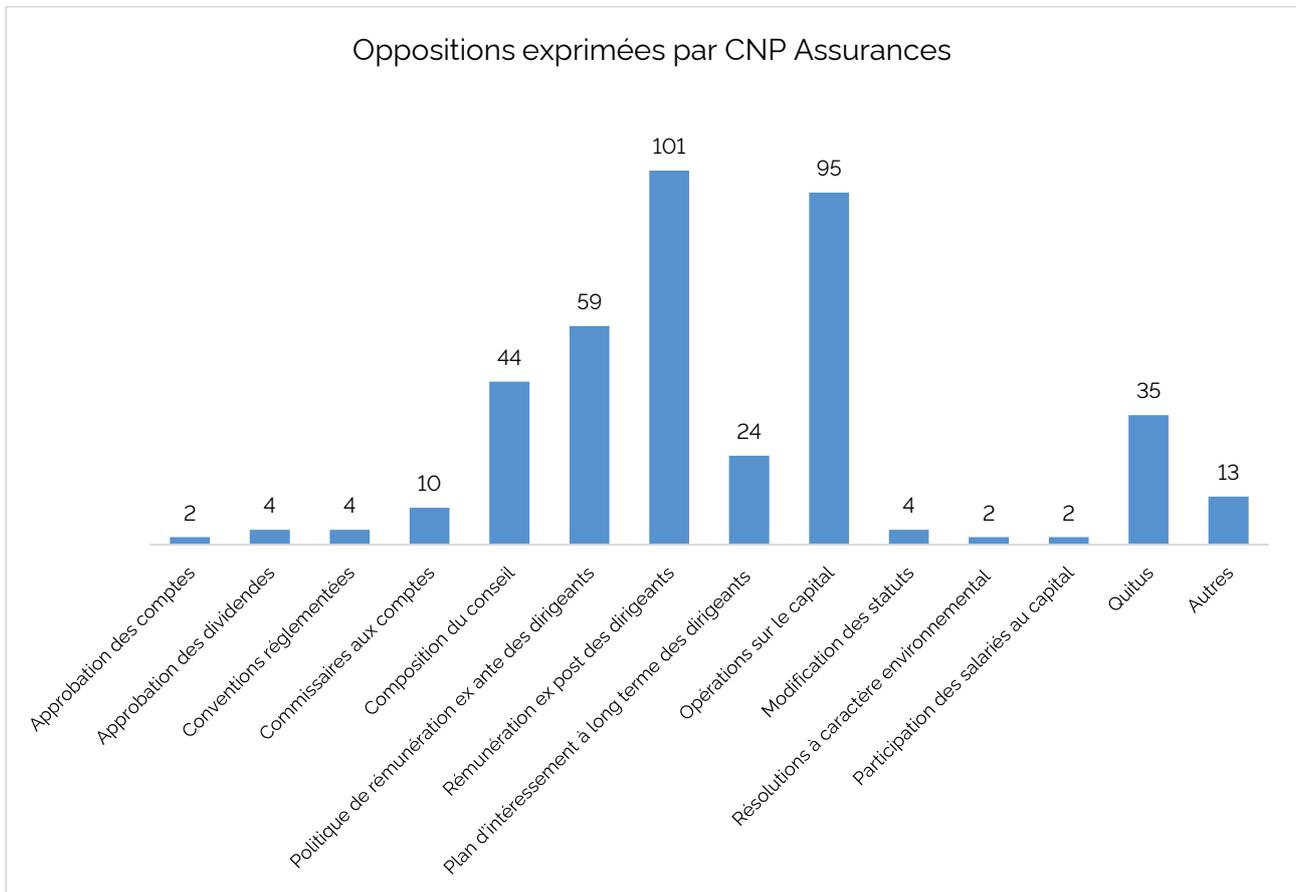
# 1 Répartition des résolutions soumises au vote



## 2 Répartition des votes exprimés par CNP Assurances



### 3 Répartition des oppositions exprimées par CNP Assurances



## 4 Analyse des votes exprimés par CNP Assurances par thématique

---

### 4.1 Approbation des comptes et quitus

Les comptes sociaux et consolidés sont approuvés dès lors qu'ils sont certifiés par les commissaires aux comptes. CNP Assurances s'est opposée en 2023 à l'approbation des comptes sociaux et consolidés pour une société n'ayant pas respecté le délai réglementaire de publication.

CNP Assurances s'est opposée aux demandes de quitus aux administrateurs, dirigeants ou commissaires aux comptes, sauf dans les pays où cette demande est obligatoire comme en Allemagne.

---

### 4.2 Conventions réglementées

Dans la majorité des cas, les motifs d'opposition ont porté sur des résolutions peu transparentes et des accords prélevant une partie de la richesse de l'entreprise au profit de l'actionnaire de contrôle, ou créant un lien de dépendance entre les dirigeants et l'actionnaire principal.

---

### 4.3 Commissaires aux comptes

L'indépendance des commissaires aux comptes est appréciée par leur rotation régulière et par la transparence de leurs honoraires. Conformément à sa politique de vote, CNP Assurances s'est opposée à toutes les résolutions conduisant à ce que le mandat des commissaires aux comptes excède 18 ans ou lorsque les honoraires de conseil ont été supérieurs à 30% du montant global des honoraires versés.

---

### 4.4 Affectation du résultat

CNP Assurances s'est opposée en 2023 au versement de dividendes qui n'étaient pas adaptés aux capacités financières de certaines entreprises sur le long terme, notamment lorsqu'elles doivent réaliser des investissements importants en termes de transition écologique. Par ailleurs, CNP Assurances a voté contre lorsque la distribution de dividende ne reflétait pas un équilibre des rémunérations entre toutes les parties prenantes, notamment un plan de réduction des coûts avec un impact sur l'emploi.

---

### 4.5 Nomination ou renouvellement des administrateurs

Les propositions de nomination ou de renouvellement d'administrateur sont étudiés avec attention. Comme les années précédentes, une attention particulière a été apportée au taux de féminisation des conseils d'administration, aussi bien pour les entreprises françaises qu'internationales. CNP Assurances s'est opposée en 2023 à des propositions de nomination ou de renouvellement d'administrateurs pour les raisons suivantes :

- Le taux d'indépendance du conseil d'administration était insuffisant (moins de 50% dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle, moins de 33% dans les sociétés contrôlées)
  - Le taux de féminisation du conseil d'administration était inférieur à 40%, notamment pour les entreprises non-françaises
  - L'administrateur cumulait un nombre trop important de mandats, impliquant un manque de disponibilité pour les travaux du conseil d'administration
  - Le taux d'assiduité aux réunions du conseil d'administration était inférieur à 75%
- 

### 4.6 Rémunération des dirigeants exécutifs

La position de CNP Assurances est particulièrement stricte concernant l'application des critères de rémunération de sa politique de vote. Les principales oppositions exprimées en 2023 par CNP Assurances ont concerné aussi bien les politiques de rémunération *ex ante* que les rémunérations *ex post* des dirigeants exécutifs lorsque :

- L'entreprise a fait preuve d'un manque de transparence avéré sur une ou plusieurs composantes de la rémunération

- Les augmentations des rémunérations fixe et/ou variable proposées étaient disproportionnées par rapport à la performance de l'entreprise ou à celles des autres entreprises européennes du même secteur, et étaient insuffisamment justifiées
- La rémunération variable n'était pas significativement liée aux performances de l'entreprise, ou reposait sur un poids des critères qualitatifs supérieur à 30%
- La rémunération variable des dirigeants des entreprises présentant un enjeu environnemental matériel n'était basée sur aucun critère environnemental
- Les taux d'atteinte *ex post* des objectifs quantitatifs et qualitatifs n'étaient pas communiqués
- La rémunération totale du dirigeant exécutif, comprenant les parts fixe et variable (annuelle, pluriannuelle et de long terme) est supérieure à 150% de la médiane des rémunérations totales des dirigeants exécutifs des entreprises européennes cotées du même secteur ou, à défaut, à 150% de la médiane des rémunérations totales des dirigeants exécutifs d'un indice de marché pertinent
- La rémunération totale du dirigeant exécutif est supérieure à 100 fois la rémunération médiane des salariés, calculé sur un périmètre couvrant au moins 80% des collaborateurs français (ou 80% des collaborateurs du principal pays d'activité)

Les rémunérations variables (annuelle et de long terme) étant définies en pourcentage de la rémunération fixe, l'augmentation fréquente des rémunérations fixes a entraîné une hausse significative des rémunérations globales des dirigeants, ce qui explique en partie le taux d'opposition de CNP Assurances à ces résolutions.

---

## 4.7 Rémunération sous forme de stock-options, d'actions gratuites ou de performance

D'année en année, la transparence des plans d'intéressement à long terme proposés par les entreprises s'améliore. CNP Assurances s'est néanmoins opposée dans les cas suivants :

- Les montants étaient trop élevés dans l'absolu ou en pourcentage du capital
- Aucun plafond n'était prévu
- Les conditions de performance n'étaient pas publiées, ou n'étaient pas mesurées sur une période minimum de 3 ans

---

## 4.8 Indemnités de départ et indemnités de non concurrence

CNP Assurances s'est opposée à des indemnités de départ ou de non concurrence de dirigeants exécutifs dans les cas suivants :

- Il était possible de conserver le bénéfice des options non encore exercées et des actions gratuites non encore attribuées au moment du départ
- L'indemnité était soumise pour partie seulement à des conditions de performance, ou celles-ci s'avéraient insuffisamment exigeantes
- Le déclenchement de l'indemnité n'était pas limité à un cas de départ contraint

---

## 4.9 Retraite supplémentaire

Les résolutions concernant les régimes de retraite supplémentaire des dirigeants exécutifs ont fait l'objet d'oppositions de la part de CNP Assurances pour les raisons suivantes :

- Les montants étaient trop élevés par rapport à la rémunération
- Le versement n'était pas conditionné à la présence dans l'entreprise au moment du départ

---

## 4.10 Rémunération des administrateurs

CNP Assurances s'est opposée à des enveloppes de rémunération des administrateurs lorsque l'enveloppe proposée était disproportionnée par rapport à celles d'autres entreprises européennes du même secteur.

---

## 4.11 Participation des salariés au capital

La plupart des opérations destinées à favoriser l'actionariat salarié, instrument de motivation et de fidélisation des salariés, ont été acceptées. CNP Assurances s'est néanmoins opposée à 2 résolutions car le pourcentage de détention des salariés est déjà très élevé (supérieure à 10%) et/ou la décote proposée trop élevée par rapport à la taille de l'autorisation demandée.

---

## 4.12 Opérations sur le capital

La plupart des opérations destinées à accompagner le développement des entreprises ont été acceptées, à l'exception des opérations sur le capital pouvant être maintenues en période d'offre publique.

CNP Assurances s'est opposée aux émissions de bons Breton (mécanisme permettant, en cas d'offre publique, aux entreprises visées d'émettre pour tous leurs actionnaires des bons de souscription de nouvelles actions à un prix d'émission largement inférieur au cours de bourse).

CNP Assurances s'est opposée aux résolutions lorsque la demande de dérogation à la règle de fixation du prix d'émission ne respectait pas une décote maximale de 5%.

---

## 4.13 Modification des statuts

CNP Assurances a approuvé la majorité des modifications statutaires proposées, à l'exception des modifications allant dans le sens de la réduction des droits des actionnaires minoritaires. CNP Assurances s'est opposée aux résolutions proposant de relever l'âge limite statutaire des dirigeants, faisant courir un risque dans la planification des processus de succession.

---

## 4.14 Résolutions à caractère environnemental

CNP Assurances a eu à se positionner en 2023 sur six résolutions *Say on Climate* soumises au vote des actionnaires : Amundi, TotalEnergies, Schneider Electric, Klépierre, Icade et EDP. Chaque résolution *Say on Climate* a été analysée sur la base des critères définis dans la politique de vote de CNP Assurances :

- Ambition : Objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard
- Alignement : Alignement de la trajectoire de réduction des émissions de GES sur un scénario à 1,5°C
- Périmètre : Objectifs quantitatifs de réduction des émissions de GES couvrant toutes les émissions scope 1 & 2 et les émissions scope 3 les plus matérielles de l'entreprise
- Horizon : Objectifs intermédiaires à court terme (~5 ans) et moyen terme (~10 à 15 ans)
- Transition juste : Prise en compte des impacts sociaux du plan de transition sur les salariés et les consommateurs
- Fréquence du *Say on Climate* : Vote annuel consultatif sur deux résolutions distinctes présentées par le conseil d'administration
- L'une portant sur la stratégie climat de l'entreprise (résolution *ex ante*)
- L'autre sur la mise en œuvre de cette stratégie (résolution *ex post*)
- Intégration significative des objectifs du *Say on Climate* dans la rémunération variable des dirigeants exécutifs

Cette analyse prend également en compte le dialogue actionnarial avec les entreprises concernées.

Après examen au cas par cas, CNP Assurances a décidé d'approuver 4 *Say on Climate* et de s'opposer à 2 :

- Vote contre le *Say on Climate* d'Amundi comme lors de l'assemblée générale 2022. Amundi s'est engagé à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 et à soumettre annuellement au vote des actionnaires une résolution sur la mise en œuvre de sa stratégie climat. La société a des objectifs de réduction des émissions de GES sur ses activités propres et sur une partie restreinte de son portefeuille d'investissements, qui constituent pourtant la quasi-totalité de son bilan carbone. Amundi ne s'est pas engagé à arrêter le financement de tout nouveau projet d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile, contrairement au scénario à 1,5°C de l'Agence internationale de l'énergie et aux annonces récentes d'un certain nombre d'acteurs financiers. Nous poursuivrons le dialogue actionnarial avec le management d'Amundi afin de les inciter à adopter une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C et à se fixer des objectifs intermédiaires alignés avec les connaissances scientifiques actuelles

- Vote contre le *Say on Climate* de TotalEnergies, comme les deux précédents exercices. Nous saluons le travail de transparence réalisé par TotalEnergies dans son *Sustainability & Climate Progress Report* qui permet de prendre la mesure des engagements du Groupe. TotalEnergies s'est notamment engagé à être Net Zero en 2050 (scopes 1, 2 et 3) en publiant son mix énergétique prévu à cette date, à prendre en compte la réduction des émissions de GES dans la rémunération variable du dirigeant, à mettre en œuvre des actions concrètes en matière de transition juste pour accompagner ses collaborateurs à construire les compétences et les projets qui faciliteront la transition énergétique du groupe, et l'engagement de soumettre chaque année son rapport climat au vote consultatif des actionnaires afin que l'AG puisse se prononcer sur la bonne mise en œuvre de la stratégie climatique. Malgré ces annonces, la stratégie de TotalEnergies reste basée sur la production de pétrole et de gaz fossile qui représenteront encore 80% du mix énergétique à horizon 2030 grâce au développement de nouveaux projets d'exploration et de production de pétrole et gaz fossile, ce qui n'est pas en ligne avec le scénario 1,5°C de l'Agence internationale de l'énergie. TotalEnergies a mis en place des objectifs intermédiaires ambitieux sur les scopes 1 et 2, mais prévoit de réduire très modestement son scope 3 d'ici 2030 qui constituent pourtant la quasi-totalité de son bilan carbone. Par ailleurs, la stratégie climatique repose sur l'hypothèse forte de développement des techniques de capture de CO<sub>2</sub> pour atteindre la neutralité carbone tout en conservant un mix à hauteur de 25% d'énergies fossiles en 2050. Nous poursuivrons le dialogue actionnarial avec le management de TotalEnergies pour les inciter à adopter une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C et à se fixer des objectifs intermédiaires alignés avec les connaissances scientifiques actuelles
- Vote pour le *Say on Climate* de Schneider Electric. Pour cette première résolution *Say on Climate*, nous saluons les engagements pris par la société en faveur du climat. Schneider Electric s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Les objectifs à moyen et long terme ont été validés par la SBTi comme étant compatibles avec une trajectoire 1,5°C. Les impacts sociaux sont intégrés dans son plan de transition avec des objectifs et des indicateurs de suivis dédiés. Nous encourageons le management de Schneider Electric à s'engager à soumettre annuellement au vote des actionnaires la stratégie climat de l'entreprise et sa mise en œuvre. Nous appelons aussi le management à intégrer de manière plus significative les objectifs de réduction des émissions de GES dans la rémunération variable des dirigeants exécutifs.
- Vote pour le *Say on Climate* de Klépierre. En effet, Klépierre fait preuve de transparence en matière de climat et de stratégie de réduction de ses émissions de GES. Les données relatives aux émissions de GES sont publiées et couvrent l'ensemble des scopes. Klépierre s'engage à la neutralité carbone sur ses scopes 1 et 2 d'ici 2030. Par ailleurs, la société s'est fixée des objectifs climatiques de moyen termes validés par la SBTi comme étant alignés avec une trajectoire de réduction des émissions de GES sur un scénario à 1,5°C. Klépierre indique que sa stratégie climat sera soumise au vote des actionnaires en 2027 et que sa mise en œuvre sera présentée annuellement dans le DEU sans être soumise au vote. Nous encourageons le management à s'engager à soumettre annuellement au vote des actionnaires la stratégie climat de l'entreprise et sa mise en œuvre, et à s'engager sur la neutralité carbone d'ici à 2050 sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.
- Vote pour le *Say on Climate* d'Icade. Nous saluons plusieurs engagements pris par Icade, notamment l'engagement de neutralité carbone à horizon 2050 sur ses émissions directes et indirectes (scope 1, 2 et 3) dont les objectifs ont été validés par la SBTi. Ces objectifs qui intègrent l'ensemble des périmètres du Groupe ont été déclinés en objectifs à moyen terme et à long terme et sont compatibles avec une trajectoire +1,5°C. Nous aurions apprécié qu'Icade conserve son précédent objectif court terme (2025) pour une meilleure lisibilité de sa trajectoire. Icade a par ailleurs prévu de soumettre annuellement à l'AG une résolution *Say on Climate* avec un rapport de mise en œuvre et une autre résolution le cas échéant en cas d'évolution de sa stratégie climat. Nous encourageons le management d'Icade à faire preuve d'une plus grande transparence sur la manière dont les objectifs de réduction des émissions de GES sont intégrés à la rémunération variable du directeur général et sur la manière dont le Groupe se fixe des objectifs liés à l'atténuation des impacts sociaux de son plan de transition. Concernant la stratégie biodiversité, Icade a publié des plans d'actions et des objectifs de restauration de la biodiversité. Nous encourageons le management d'Icade à publier l'empreinte biodiversité de ses activités de promotion et de foncière en incluant la chaîne de valeur amont et aval
- Vote pour le *Say on Climate* d'EDP (Energias de Portugal). En effet, la société s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 sur l'ensemble de sa chaîne de valeur grâce notamment à l'arrêt de la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2025 et du gaz fossile d'ici 2030. Les objectifs court et long terme (scopes 1, 2 et 3) sont validés par la SBTi comme étant alignés avec une trajectoire de réduction des émissions de GES sur un scénario à 1,5°C. Néanmoins, nous encourageons le management à s'engager à soumettre annuellement au vote des actionnaires la stratégie climat de l'entreprise et sa mise en œuvre. Par ailleurs, nous appelons le management à intégrer de manière plus significative les objectifs de réduction des émissions de GES dans la rémunération variable des dirigeants exécutifs.

Par ailleurs, CNP Assurances a eu à se positionner en 2023 sur deux résolutions externes à caractère environnemental soumises au vote des actionnaires : TotalEnergies et Engie. Chaque résolution externe a été analysée sur la base des critères définis dans la politique de vote de CNP Assurances.

CNP Assurances peut soutenir des résolutions non-agrées par le conseil d'administration lorsque ces résolutions demandent :

- La formalisation et la publication d'une stratégie et d'objectifs ambitieux en matière de lutte contre le changement climatique et de protection et de restauration de la biodiversité
- La publication d'indicateurs pertinents en matière de risques de durabilité ou d'impacts négatifs sur la durabilité
- Une meilleure transparence sur la politique et les activités de lobbying, ainsi que sur les sommes versées par l'entreprise en matière de lobbying
- Une meilleure transparence sur la politique fiscale de l'entreprise et sa mise en œuvre
- Des mesures visant à respecter les droits humains et les droits fondamentaux au travail
- Des explications sur une controverse en matière sociale ou environnementale

Les résolutions externes doivent être cadrées et raisonnables. Elles sont étudiées au cas par cas après prise en compte du dialogue actionnarial.

Après examen au cas par cas, CNP Assurances a décidé d'approuver 2 résolutions externes :

- Vote pour la résolution externe proposant une modification des statuts (Article 21) d'Engie afin de permettre à la direction d'organiser tous les trois ans un vote consultatif sur la stratégie climatique – ou dès que celle-ci serait modifiée, et tous les ans pour sa mise en œuvre. Ce dernier serait consultatif et non contraignant, ce qui ne contreviendrait ni aux prérogatives du conseil ni à celles des actionnaires. Dans sa politique de vote, CNP Assurances est favorable à un vote sur la stratégie climatique d'une entreprise (résolution ex ante) et sur sa mise en œuvre (résolution ex post). Par ailleurs, nous estimons que cette proposition s'inscrit dans un contexte général en France de demandes de la part des investisseurs non seulement de faciliter le dépôt de résolution, mais également d'inverser la charge de la preuve en cas de rejet par le conseil d'un projet de résolution externe et surtout de poser un cadre légal concernant les Say on Climate. Nous attendons de la part du conseil d'administration de s'engager sur un vote annuel sur la stratégie climatique et sur sa mise en œuvre dès la prochaine assemblée générale.
- Vote pour la résolution externe déposée par 17 actionnaires encourageant TotalEnergies à fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le scope 3 compatible avec l'Accord de Paris. CNP Assurances considère que TotalEnergies a une responsabilité vis-à-vis de la pollution engendrée par la consommation de ses produits et que c'est par un effort conjoint de l'offre et de la demande que nous pourrions atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Pour cette raison, CNP Assurances souhaite que le conseil d'administration de TotalEnergies prenne en compte d'ici la prochaine assemblée générale les votes exprimés en mai 2023 par 30,4% des actionnaires sur le renforcement de ses objectifs de réduction des émissions indirectes relatives au scope 3.

# III - BILAN DU DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES ET LES ASSET MANAGERS

CNP Assurances met en œuvre une politique de dialogue avec les entreprises et les asset managers, revue annuellement et validée par la direction générale. Avec la politique de vote, elle constitue la politique d'engagement de CNP Assurances.

Les objectifs de la politique de dialogue sont les suivants :

- Inciter les entreprises et les asset managers à mettre en œuvre des décisions ambitieuses en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, à publier leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques liés au changement climatique et à la transition juste auxquels ils sont exposés
- Inciter les entreprises et les asset managers à mettre en œuvre des décisions ambitieuses en matière de protection et de restauration de la biodiversité, à publier leurs impacts sur la biodiversité et les risques liés à la perte de biodiversité auxquels ils sont exposés
- Inciter les entreprises et les asset managers à mettre en œuvre des décisions ambitieuses en matière de protection des droits humains, à publier leurs impacts sur les droits humains et les risques liés aux atteintes aux droits humains auxquels ils sont exposés
- Améliorer la gouvernance des entreprises pour lesquelles CNP Assurances a exprimé des votes négatifs en assemblée générale

Dans le cadre de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, CNP Assurances s'est fixée l'objectif de dialoguer chaque année avec 8 entreprises (6 de manière bilatérale et 2 via des initiatives collaboratives) et 3 asset managers pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C, c'est-à-dire s'engager sur la neutralité carbone d'ici 2050 et se fixer des objectifs intermédiaires alignés avec les connaissances scientifiques actuelles.

Dans le cadre du *Finance for Biodiversity Pledge*, CNP Assurances s'est fixée l'objectif de dialoguer chaque année avec 5 entreprises pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée avec les accords internationaux en matière de biodiversité.

Conformément à sa politique sectorielle sur le pétrole et le gaz, CNP Assurances s'est engagée à dialoguer avec les entreprises du secteur pour leur demander d'arrêter immédiatement tout nouveau projet d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non-conventionnel).

Le dialogue est principalement proactif afin de s'assurer que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte au plus haut niveau par les entreprises les plus exposées. En fonction des réponses obtenues de la part des entreprises et si le dialogue n'est pas satisfaisant, il est suivi d'actions graduées qui peuvent être :

- Une participation à une action collaborative avec d'autres investisseurs
- Une sanction lors du vote en assemblée générale de l'entreprise
- Un soutien à une résolution externe en assemblée générale de l'entreprise
- Un courrier adressé à l'entreprise par le directeur général de CNP Assurances
- Un arrêt des investissements dans les titres émis par l'entreprise
- Une vente des titres émis par l'entreprise

Le périmètre de dialogue avec les entreprises et les asset managers est défini en tenant compte des ressources, des expériences et compétences des équipes internes de CNP Assurances concernées.

CNP Assurances dialogue avec les entreprises qui présentent les risques ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) les plus importants. Le dialogue bilatéral est privilégié pour les entreprises françaises. Pour les entreprises hors de France, CNP Assurances s'appuie sur Ostrum AM (dialogues spécifiques à la demande de CNP Assurances) ou bien sur un dialogue collaboratif via *Climate Action 100+*, *Investors for a Just Transition*, la *Net-Zero Asset Owner Alliance* ou les *Principles for Responsible Investment* (PRI).

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion ESG de ses portefeuilles actions, des dialogues réguliers ont lieu entre Ostrum AM et les entreprises auxquelles CNP Assurances est exposée.

En complément, l'envoi d'un courrier est utilisé pour couvrir plus largement l'ensemble des détentions en direct en action ou en obligation concernées par une thématique spécifique. Le courrier est signé du directeur général de CNP Assurances à destination du dirigeant de chaque entreprise concernée par la campagne. Chaque campagne est suivie pour mesurer les progrès dans le temps.



En 2023, CNP Assurances :

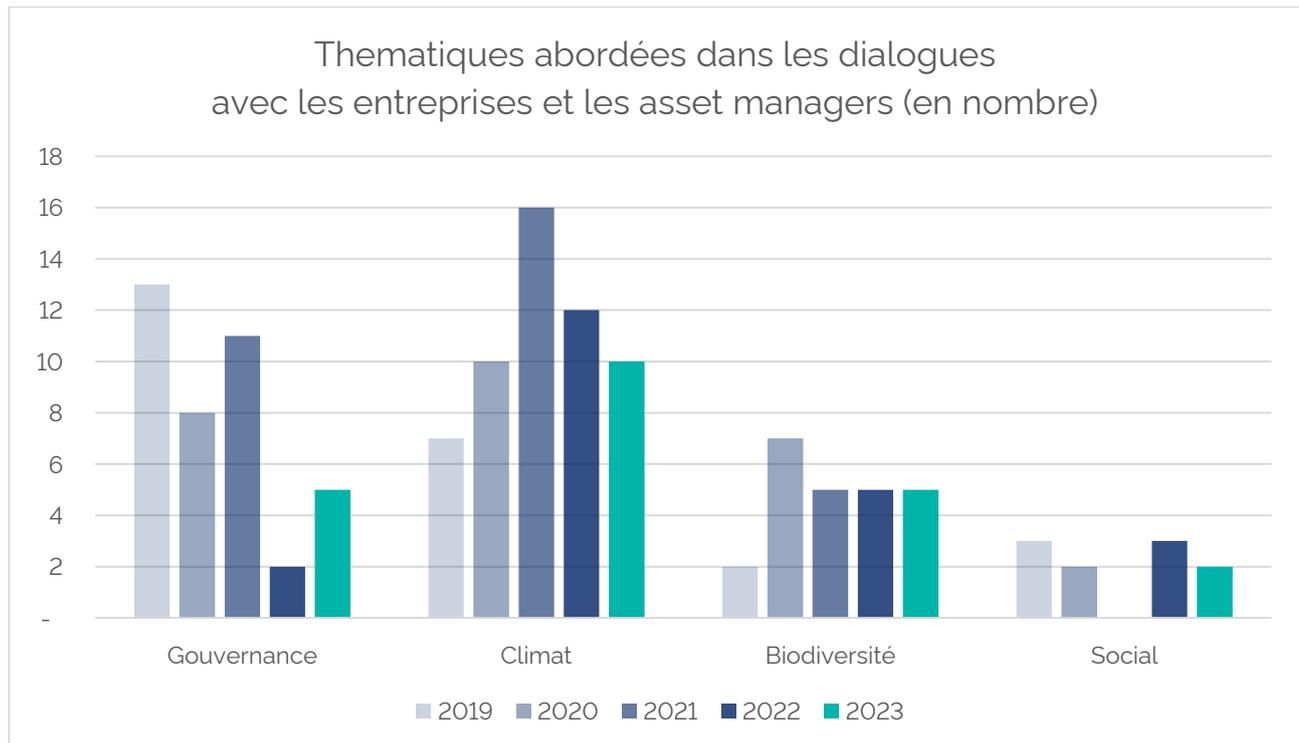
- A mené :
  - 15 dialogues bilatéraux avec 15 entreprises (dont 2 dialogues effectués par Ostrum à la demande de CNP Assurances)
  - 3 dialogues bilatéraux avec 3 asset managers
- A adressé des courriers :
  - à 9 entreprises pour leur demander d'arrêter de développer de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile et les informer de l'exclusion de leurs titres des nouveaux investissements de CNP Assurances et ses filiales
  - à 1 entreprise pour lui expliquer les raisons des votes exprimés en assemblée générale
- A soutenu :
  - 1 campagne collaborative auprès d'entreprises leur demandant de s'engager à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
  - 1 campagne collaborative auprès d'entreprises leur demandant de s'engager à réduire leurs impacts sur la biodiversité
  - 2 campagnes collaboratives auprès des gouvernements leur demandant de mettre en place des politiques publiques plus ambitieuses de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité
- A participé :
  - à 2 dialogues collaboratifs auprès d'une entreprise du secteur de l'énergie

Le bilan annuel des dialogues avec les entreprises et les asset managers est présenté au directeur général et au directeur des investissements. Par ailleurs, le bilan annuel des dialogues avec les entreprises concernant les enjeux climatiques et biodiversité est présenté au comité risques climatiques et biodiversité.

# 1 Dialogues bilatéraux avec les entreprises et les asset managers

En 2023, toutes les demandes de dialogue avec les entreprises et les asset managers ciblés par CNP Assurances ont abouti. Dans le cadre des 16 dialogues bilatéraux, les thématiques suivantes ont fait l'objet d'une discussion avec CNP Assurances :

- Gouvernance (5 dialogues, soit 31% des cas)
- Climat (10 dialogues, soit 63% des cas)
- Biodiversité (5 dialogues, soit 31% des cas)
- Social (2 dialogues, soit 13% des cas)



Ces dialogues ont été globalement constructifs et ont permis à CNP Assurances de mieux comprendre les choix des entreprises, notamment en terme de gouvernance et de transition écologique :

- Pour 38% d'entre eux, CNP Assurances a noté des progrès satisfaisants, notamment sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Pour 62% d'entre eux, CNP Assurances reste en attente de progrès et continuera à suivre avec une vigilance particulière les engagements qui seront pris par les entreprises ainsi que leur mise en œuvre

CNP Assurances a poursuivi ses dialogues en 2023 avec 3 asset managers pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C, c'est-à-dire s'engager sur la neutralité carbone d'ici 2050 et se fixer des objectifs intermédiaires alignés avec les connaissances scientifiques actuelles.

Plus précisément, les attentes de CNP Assurances vis-à-vis de ces 3 asset managers sont les suivantes :

- Engagement de neutralité carbone d'ici 2050 et objectifs intermédiaires de réduction de l'empreinte carbone alignés avec les trajectoires à 1,5°C et couvrant *a minima* les actions et obligations d'entreprise
- Engagement de sortie définitive du charbon thermique d'ici 2030 dans l'Union européenne et l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde
- Publication régulière du niveau d'atteinte de ces objectifs
- Publication d'une politique d'exclusion des entreprises impliquées dans le charbon thermique, le pétrole et le gaz précisant les seuils absolus et relatifs d'exclusion
- Publication d'une politique de vote précisant les critères de vote sur les résolutions climatiques et/ou les critères des votes sanctions contre les entreprises qui ne sont pas alignées avec l'Accord de Paris
- Publication des votes exprimés en assemblée générale sur les résolutions climatiques et/ou les votes sanctions contre les entreprises qui ne sont pas alignées avec l'Accord de Paris
- Publication des moyens et des résultats de la politique de dialogue actionnarial en matière de climat

Les 3 asset managers ont mis en place certains objectifs alignés avec ces attentes et certains ont renforcé leurs politiques d'exclusion sur le pétrole et le gaz. Les dialogues se poursuivront en 2024.

## 2 Courriers adressés aux entreprises

En 2023, CNP Assurances a réalisé une campagne de courriers adressés aux entreprises en portefeuille sur le développement de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile

Le directeur général de CNP Assurances a adressé pour la deuxième année consécutive un courrier aux dirigeants des 9 entreprises du secteur pétrole et gaz détenues en direct en 2023 pour leur demander d'arrêter de développer de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile et les informer de l'exclusion de leurs titres des nouveaux investissements de CNP Assurances et ses filiales.

9 courriers ont été envoyés et 6 réponses ont été reçues, soit un taux de retour en augmentation par rapport à 2022. Ces courriers ont donné lieu à 3 dialogues bilatéraux. La plupart des entreprises du secteur du pétrole et du gaz augmentent leurs dépenses d'investissement dans les énergies renouvelables, mais aucune ne s'est engagée à arrêter le développement de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile.

## 3 Campagnes collaboratives

Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, CNP Assurances a soutenu en 2022 la campagne collaborative du CDP et du SBTi demandant aux 1 200 entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial de s'engager à lutter contre le changement climatique en visant zéro émission nette de GES d'ici 2050 et en se fixant des objectifs de réduction des émissions basés sur la science. À fin 2023, plus de 7000 entreprises se sont engagées auprès du *SBTi* à développer des objectifs basés sur la science et alignés sur les accords de Paris.

Pour plus d'information sur cette campagne :

<https://www.cdp.net/en/investor/engage-with-companies/cdp-science-based-targets-campaign>.

CNP Assurances est par ailleurs devenu membre de la coalition d'investisseur Nature Action 100 en 2023 et signataire de la lettre aux dirigeants des cents entreprises ayant le plus d'impact sur la biodiversité appelant à réduire leur impact.

## 4 Dialogues collaboratifs

En 2023, CNP Assurances a participé au dialogue et soutenu une campagne collaborative auprès d'une entreprise du secteur des énergies lui demandant d'aligner sa stratégie avec l'Accord de Paris.

Le retour de ce dialogue est satisfaisant en terme d'objectif long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de transparence mises en place par cette entreprise. Cependant nous regrettons que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et certaines actions commerciales ne placent pas l'entreprise dans une trajectoire de scénario 1,5°C. CNP Assurances poursuivra le dialogue avec cette entreprise en 2024.

## IV - BILAN DU DIALOGUE AVEC LES GOUVERNEMENTS

CNP Assurances a signé en 2023 la « *Lettre ouverte aux leaders politiques européens sur la législation européenne sur l'environnement* ». Cette lettre soutenue notamment par l'institut de la Finance Durable, a été signée par 80 dirigeants d'entreprises et d'institutions financières. Elle demande aux institutions européennes d'adopter urgemment des lois pour protéger l'environnement notamment la loi de restauration de la nature

CNP Assurances a aussi soutenu en 2023 la généralisation des *Say on Climate* dans les assemblées générales des entreprises françaises en signant la lettre au Ministre de l'économie pour un Appel à une amélioration du cadre réglementaire et législatif du dialogue actionnarial sur les enjeux climat.

**Assurons  
un monde  
plus ouvert**

